

AMÉNAGEMENT



# AIDE À L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

La Région et l'État accompagnent les EPCI en matière d'études et d'ingénierie pour que leurs projets se concrétisent et afin d'assurer le développement et le dynamisme de ces territoires.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

- **Accompagner** la restructuration intercommunale au sein de la grande couronne francilienne,
- **Susciter** des dynamiques permettant de lutter contre les disparités territoriales,
- **Encourager** les territoires ruraux à définir leurs projets de développement.

## QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

**Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de la grande couronne** (hors de la Métropole du Grand Paris).

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les prestations d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage doivent être :

- D'intérêt communautaire,
- Ou dans une phase de recomposition institutionnelle intercommunale,
- Ou déjà engagées dans la définition de projets opérationnels.

## QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

- **Accompagnement** de la recomposition institutionnelle intercommunale,
- **Projets** stratégiques,
- **Mise en œuvre** des projets de territoire,
- **Études** pré-opérationnelles.

## QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

La dotation potentielle maximum que l'État et la Région peuvent accorder dans chaque convention-cadre pluriannuelle est calculée ainsi :

- Pour les EPCI appartenant à l'unité urbaine de Paris et concernés par le Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) : **1€/habitant**, ou 100 000€ pour tout EPCI de moins de 100 000 habitants.
- Pour les EPCI hors unité urbaine de Paris : **3€/habitant, bonifié de 20% si un pôle de centralité est compris dans l'EPCI, dans la limite d'un plafond de 150 000€, ou 75 000€ pour tout EPCI de moins de 25 000 habitants.**

## COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- Les EPCI intéressés peuvent prendre contact avec les services de la Région.
- Contact : [amenagement@iledefrance.fr](mailto:amenagement@iledefrance.fr)